

REUNION INFORMELLE du 15 novembre 2017

Mercredi 15 novembre, M. Philippe Merle, accompagné de son adjoint M. Ludovic Robert a rencontré les Organisations Syndicales.

Dans son invitation, un seul point à l'ordre du jour de cette réunion : la fin de l'hébergement et la reconfiguration de la gestion du site de Versailles.

Aucun document n'étant joint à notre convocation, cela a facilité notre préparation !!! Cette réunion n'étant pas une instance officielle de dialogue social.

En début de réunion, M. Merle annonce qu'il souhaite communiquer sur les points suivants :

- Fin hébergement et reconfiguration des sites de Versailles
- Tableau de veille social (TBVS)
- Télétravail
- Point Rouen

Fin de l'hébergement et reconfiguration des sites de Versailles

Depuis plusieurs années, la DGFIP a mis en place un plan de libération de ses salles informatiques. Le but étant à terme de conserver 5 sites d'hébergement (SPS, ESI de Noisiel, ESI de Tours, ESI de Nevers, ESI de Metz).

L'ESI de Versailles est concerné et doit vider sa salle informatique en 2018.

Les matériels hébergés (serveurs d'exploitation et d'intégration) à Versailles concernent les applications AGORA, INFOCENTRE, LORCA, FLORE, AGIM.

Des situations différentes :

- fin de vie des applications : AGORA et infocentre AGORA Décisionnel

En mai-juin 2018, AGORA sera remplacé par SIRHIUS. C'est donc une fin naturelle.

Comme pour AGORA, l'infocentre AGORA Décisionnel sera remplacé par SIRHIUS Décisionnel. La bascule doit être effectuée en mai-juin 2018. Les machines ne seront plus utilisées et pourront être enlevées.

- applications en cours de ré-écriture et/ou changement d'architecture : AGIM

AGIM devient AGIM2, il y aura bascule des données d'AGIM dans AGIM2, c'est une fin naturelle d'AGIM. Tout cela sans date précise de fin d'opération, mais c'est aussi pour 2018.

- les autres applications : étude de transfert en cours

Pour les serveurs FLORE, le transfert se fera soit à l'ESI de Nevers soit à l'ESI de Tours. Priorité sera donnée aux serveurs d'intégration, la direction l'envisage pour le 1^{er} trimestre 2018.

Pour les serveurs LORCA, l'étude est en cours. L'administration n'a pas plus d'informations à nous communiquer.

Aucune date butoir n'est communiquée pour cette fin d'hébergement, mais la direction souhaite tout boucler en 2018.

Cette fin d'activité d'hébergement des applications informatiques permettra de faire de grosses économies sur les factures d'électricité (on pourra passer de la haute tension à la basse tension), d'entretien de la climatisation, du groupe froid, etc... et bien sur, économie d'agents !!!

Elle aura par contre un **impact important sur le personnel** : gardien, veilleur de nuit et vacataires. Il n'y aura plus rien à surveiller la nuit et le week-end. Les agents devront s'adapter à des horaires en journée, au travail en équipe et à de nouvelles missions.

Quel avenir pour ces agents?

« Pas d'inquiétude à avoir », la direction gère chaque situation individuelle. Il faut juste requalifier les emplois !!!

Les agents concernés ont été reçus par la direction.

Des situations bien différentes :

- veilleur de nuit :

en poste depuis 27 ans, travailleur isolé, vacation sur 4 jours (lundi- mardi-mercredi-jeudi)

- gardien concierge

en poste depuis de nombreuses années, dispose d'un logement de fonction

- les vacataires

L'administration a des règles à respecter. Les contrats ne peuvent être renouvelés sans cesse (idem sur Orléans). Il y a urgence à régulariser.

La DGFIP doit être exemplaire !!!!!

En plus de la fin d'hébergement du matériel informatique, la direction locale doit aussi gérer :

- le regroupement des agents (HELIOS) du 12 rue de l'école des postes (V12) sur le site du 54 rue des Chantiers (V54). Environ 40 personnes de V12 concernées par cette nouvelle implantation.

Les agents des différents sites de Versailles ont été informés au cours d'une réunion animée par le directeur de la DISI.

- des difficultés avec le voisinage

Depuis de nombreuses années, le voisinage (habitations) se plaint des nuisances sonores dues à nos installations (en particulier le matériel pour la climatisation qui se trouve sur le toit du bâtiment et le TGBT).

Les mesures acoustiques ont confirmé que le matériel était bien au-dessus du volume sonore autorisé.

Ces 3 éléments (fin d'hébergement, regroupement du V12 et nuisances sonores) étant pris en considération, le bâtiment doit devenir le plus rapidement possible, un bâtiment de bureaux sans nuisance pour le voisinage.

L'ESI de Versailles dispose actuellement d'une équipe de services communs (appelée aussi gestion de site). Elle est composée de 4 personnes, dont le gardien.

2 départs en retraite sont annoncés : un prévu en 2018 et un en début 2019.

Avec les travaux immobiliers prévus sur le 54 rue des chantiers, avec le maintien du site de Montcalm, et les travaux quotidiens, un **renfort de l'équipe** est envisagé.

Un agent administratif « PACTE » a été recruté pour le 1er décembre. Comme tout agent, il bénéficiera d'une formation à l'ENFIP. Les 2 agents (veilleur de nuit et 1 vacataire) pourront s'ils le souhaitent rejoindre cette équipe.

Cette équipe est actuellement encadrée par Mme Lely. Cette dernière gère les missions de l'assistance de l'ESI de Nanterre et le pôle pilotage de la DISI. Elle est physiquement sur les 2 établissements.

Concernant l'arrivée du V12 et le début des travaux sur le V54, le maître d'œuvre est en cours de recrutement par la Centrale. L'objectif étant de terminer les travaux fin 2018-début 2019.

La DISI a aussi recruté un agent administratif « PACTE » pour l'ESI de Versailles. Il assurera les travaux de RH de proximité (recensement des agents les jours de grève, distribution du matériel, gestion des stocks de fournitures, etc...)

Tableau de veille sociale (TBVS)

La Centrale a rénové son tableau, 4 directions étaient associées à l'étude du changement. Celui que nous critiquons depuis de nombreuses années en comité technique local et notamment l'année dernière où il a été complètement vidé de son sens. Une étude seulement statistique qui n'apporte que peu d'informations sur la situation réelle des agents.

Pour 2018, le TBVS s'appuiera sur 6 indicateurs nationaux :

les 4 existants :

- nombre de congés maladies de courte durée
- nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT, mis en compte épargne temps (CET)
- nombre d'écêtements des horaires variables
- volume horaire écrêté

et les 2 nouveaux :

- taux de couverture des effectifs
- taux de rotation des agents

En plus de ces 6 indicateurs, chaque direction le complétera de 4 indicateurs propres parmi un panel donné par la Centrale.

Télétravail

La direction générale (DG) doit étendre la préfiguration, on ne parle plus d'expérimentation. Actuellement, 150 agents bénéficient du télétravail.

76 % ont fait le choix d'une journée par semaine

18 % ont opté pour deux jours

La DG a listé les applications ouvertes au télétravail. Toutes les applications en architecture WEB sont retenues à l'exception des applications CHORUS et MEDOC.

Concernant les spécificités des agents informaticiens, le problème d'accès aux serveurs reste d'actualité (sécurité). Pour les développeurs HELIOS, des tests ont été (re)effectués cet été.

Le télétravail pose aussi des questions en terme de management, d'organisation du service et n'est pas sans impact sur les collègues du télétravailleur. La DISI a participé à un GT sur ce sujet.

L'administration rajoute des directions et la centrale avec pour objectif d'avoir 300 télétravailleurs, la cible étant d'avoir plus de 1000 télétravailleurs.

La DISI a en stock des demandes de télétravail. Elle va les examiner.

Elle ne redemandera pas à ceux où les problèmes techniques ont été identifiés.

Elle prendra en compte de nouvelles demandes comme par exemple l'indexation de la BIA.

Elle ne communiquera pas comme précédemment sur le site de la DISI

Un essai matériel sera effectué par la personne concernée. Et ensuite si cela fonctionne, elle régularisera avec la signature de son contrat.

Nous avons demandé s'il était possible à de nouveaux agents de postuler au télétravail alors qu'ils ne l'auraient pas fait précédemment et sur des périmètres « non testés », par exemple à l'AT maintenant que l'on dispose du PAR.

Le Directeur ne veut pas reproduire le passé. Il regarde d'abord les possibilités et s'il n'y a aucune contrainte technique, il fait remplir le contrat.

Suite à notre étonnement de ne pas communiquer sur la possibilité d'ajouter des télétravailleurs, le directeur reconnaît prendre le risque de rater quelques cas. Il attirera l'attention de ses chefs d'ESI à ce sujet.

Pour les développeurs, la centrale travaille sur le poste déporté pour permettre le télétravail.

Point Rouen

Le maître d'œuvre va présenter son calendrier des travaux aux agents de Rouen Les Mouettes avant les vacances de Noël.

La préparation de la fusion administrative est toujours envisagée pour le 1^{er} juillet 2018. L'administration doit prendre en compte l'arrivée de SIRHIUS et ne peut reprendre en l'état le modèle utilisé pour la fusion administrative des ESI de Versailles.

**Vos représentants Solidaires Finances Publiques sont à votre disposition
pour toute information complémentaire.
N'hésitez pas à prendre contact**